

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à huis clos, les élus y participent physiquement ou par vidéoconférence, à la suite de l'arrêté ministériel pris par la ministre de la Santé et des Services, du conseil municipal de Lacolle le mardi 12 janvier 2021 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Monsieur Patrice Deneault, poste no.1 Monsieur Martin Émond, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no.3 Madame Nancy Sorel, poste no 4
 Madame Nicole Paquette, poste no 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer
 Directeur général et secrétaire/trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-01-001

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

 APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 8 décembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajout du point 4.13 Vente d'un immeuble, lot 4 939 585

Report du point 10.2 Fédération des Loisirs / mise à jour annuel

Report du point 12.1 Nouveaux arrivants — pochette d'accueil – avis de mutation

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-01-003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-01-004

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE — BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2020 — budget.

ADOPTÉE

2021-01-005

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit admin@lacolle.com)

Aucune question reçue via courriel

4. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2021-01-006

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 décembre 2020 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 409,10 \$
VOIRIE MUNICIPALE	58 051,86 \$

SERVICE D'INCENDIE	1 600,75 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	32 271,46 \$
FRAIS PAYÉS D'AVANCE	101 603,98 \$
IMMOBILISATION	6 330,18 \$
DON GUIGNOLÉES 2020	9 300,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	26 928,73 \$
ÉLECTRICITÉ	16 607,83 \$
TÉLÉPHONIE	1 235,58 \$
TOTAL AU 3 DÉCEMBRE 2021 :	257 339,47 \$
RÉMUNÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2021 :	71 669,59 \$
GRAND TOTAL :	329 009,06 \$

ADOPTÉE

2021-01-007

COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 décembre 2020, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	4 523,47 \$
HÔTEL DE VILLE	2 312,27 \$
SERVICE INCENDIE	1 975,19 \$
VOIRIE MUNICIPALE	41 643,76 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	153,52 \$
ÉGOUTS ET TEU	15 456,09 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	24 240,83 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	6 459,13 \$
CHALET DES LOISIRS ET PATINOIRE	1 170,47 \$
SIGNALISATION	1 148,31 \$
SÉCURITÉ CIVILE	3 204,20 \$
IMMOBILISATION	8 893,31 \$
BIBLIOTHÈQUE	372,02 \$
URBANISME	1 730,38 \$
HORTICULTURE	333,37 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	229,99 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2021 :	113 846,31 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales de décembre 2020

2021-01-008

FINANCEMENT — EMPLOIS D'ÉTÉ 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter au nom de la

Municipalité de Lacolle une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada - 2021 pour des emplois admissibles au cours de la période du 26 avril 2021 au 26 février 2022, soit :

- étudiants/travaux publics : deux postes d'une durée de neuf semaines chacun ;
- étudiants/entretien des terrains municipaux : deux postes d'une durée de neuf semaines chacun ;
- étudiants/guide touristique : un poste d'une durée de neuf semaines
- étudiant/urbanisme ou en études urbaines : un poste, durée de neuf semaines ;
- étudiant/préposé aux loisirs : un poste, durée de neuf semaines.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document pour et au nom de la Municipalité donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2021-01-009

POLITIQUE FAMILIALE — OCTROI D'UN BUDGET – REMISE DES CADEAUX POUR NOUVEAU-NÉS

ATTENDU QUE dans le cadre de la politique familiale, il est prévu de remettre annuellement un panier-cadeau d'une valeur de cent dollars (100,00 \$) à tous les nouveau-nés de la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE la remise aura lieu le jeudi 11 mars 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville et qu'un léger goûter y sera servi ;

ATTENDU QUE la politique familiale municipale 2012-2013-2014 (résolution 2012-10-483) est présentement à l'étude ;

ATTENDU QUE cette remise aura lieu en présentiel seulement sur avis et recommandation de la santé publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil octroie un budget de cent cinquante dollars (150,00 \$) afin qu'un léger goûter soit servi lors de cet événement et en autorise le déboursé ;

QU'UN comité soit formé pour la réalisation de cette activité, soient les conseillères Suzanne Lacroix ainsi que madame Nancy Sorel se proposent à former le comité.

ADOPTÉE

2021-01-010

ADHÉSION ADMQ 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise une dépense de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495,00 \$) plus taxes, ainsi que l'option assurance au montant de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390,00 \$) taxes incluses, pour les frais d'adhésion de monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'exercice 2021.

ADOPTÉE

2021-01-011

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-096 AUTORISANT L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION ABROGE LE RÈGLEMENT 2005-0055 AUTORISANT LES OFFICIERS DÉSIGNÉS À ÉMETTRE DES CONSTATS ET À INITIÉ DES POURSUITES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par Suzanne Lacroix, conseillère au poste numéro 3, qu'à la séance ordinaire ou spéciale de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, un règlement 2021-096 autorisant l'émission de constats d'infraction abroge le règlement 2005 — 0055 autorisant les officiers désignés à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la municipalité

ADOPTÉE

Dépôt du projet — règlement 2021-096 autorisant l'émission de constats d'infraction abroge le règlement 2005-0055 autorisant les officiers désignés à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la municipalité

2021-01-012

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NO.2021-0197 CONCERNANT LES TARIFS DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS DE MOTION est donné par Martin Émond, conseiller au poste numéro 2, qu'à la séance ordinaire ou spéciale de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs des compensations pour services municipaux de la Municipalité de Lacolle pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

Dépôt du projet du règlement no.2021-0197 concernant les tarifs de taxation 2021

2021-01-013

BUDGET APPROXIMATIF / ACHATS ORDINATEURS

ATTENDU QUE les ordinateurs que possède la Municipalité sont désuets, et n'ont plus la capacité de recevoir les nouveaux logiciels ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Martin Émond ainsi que le directeur général Jean-Pierre Cayer soient mandatés afin de recevoir des soumissions ;

QU'un montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) maximum, soit alloué à l'achat de neuf (9) ordinateurs, leurs configurations ainsi qu'au branchement du serveur.

ADOPTÉE

2021-01-014

MANDATER LA FIRME DUNTON RAINVILLE / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE — REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a déjà un protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, concernant les redevances sur les carrières et sablières ;

ATTENDU QUE nous avons installé une mesure de contrôle certifiée

(caméra), résolution 2020-03-443, afin de vérifier que le retour sur les redevances soit justifié ;

ATTENDU QUE les rapports reçus par la firme responsable des mesures de contrôle nous démontrent qu'il y a un trafic plus grand et qu'une mise à jour de l'entente déjà effective est à prévoir ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Dunton Rainville à préparer un protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle concernant les redevances sur les carrières et sablières.

QUE les coûts de la préparation du protocole d'entente soient répartis entre les deux municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE

2021-01-015

VENTE D'UN IMMEUBLE, LOT 4 939 585

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a mis en vente un terrain sur la rue Picard, résolution 2020-12-666 ;

ATTENDU QUE nous avons reçu qu'une seule offre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, à négocier, sur certains articles à la proposition, et à signer, s'il y a entente pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, conjointement avec monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier, tous documents inhérents.

ADOPTÉE

5 RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet discuté

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

2021-01-016

TARIFICATION SERVICE INCENDIE / HENRYVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, conjointement avec monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorière, tous documents inhérents à l'entente qui concerne l'équipe spécialisée d'intervention rapide (RIC) d'Henryville aux conditions suivantes :

Facturation lors d'une demande de RIC (3hrs. minimum) :

- 1 cadre, 2 officiers et 6 pompiers
- Nous gardons 1 officier et 3 pompiers en couverture de notre territoire;

- Vous devrez fournir au moins un de vos radios à l'officier RIC sur place pour assurer les communications entre le PC et l'équipe RIC.

Équipements :

- a) Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention:
 - 300 \$ par heure, par autopompe;
- b) Lorsqu'un camion-citerne se rend sur les lieux de l'intervention:
 - 250 \$ par heure, par camion-citerne;
- c) Lorsqu'un véhicule d'urgence et tout autre véhicule identifié au service des incendies de la municipalité se rend sur les lieux de l'intervention:
 - 150\$ par heure, par véhicule.
- d) Lorsqu'un camion échelle se rend sur les lieux de l'intervention :
 - 350.\$ par heure, par camion échelle;
- e) Lorsque l'utilisation des pinces de désincarcération est nécessaire :
 - 500.\$ de l'utilisation;
- f) Lorsque le service des incendies doit éteindre un incendie de véhicule pour les non- résidents :
 - 300.\$ du service;

Le taux horaire pour chaque membre du service sera facturé tel qu'il a été établi lors du budget annuel.

ADOPTÉE

2021-01-017

DÉMISSION POMPIER VOLONTAIRE / ROGER VAN VELZEN

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle, avec l'accord du directeur du service incendie monsieur Philippe Patenaude, accepte la démission de monsieur Roger Van Velzen à titre de pompier volontaire ;

QUE le conseil le remercie pour les années de service en tant que pompiers volontaires auprès de la brigade de pompiers, caserne 38.

ADOPTÉE

7 TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

Aucun sujet discuté

8 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet discuté

9 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun sujet discuté

10 LOISIRS

2021-01-018

CAMP DE JOUR SEMAINE DE RELÂCHE / L'ESTACADE St-Paul-de-l'Île-aux-Noix ET PARC RÉGIONAL DE SAINT-BERNARD

ATTENDU QUE nous sommes toujours en présence de la pandémie du coronavirus Covid-19, et que les de camp de jour concernant la semaine de relâche 2021 attendent les recommandations de la santé publique ;

ATTENDU QUE s'il y a ouverture du Centre de plein Air l'Estacade de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix et le parc Régional Saint-Bernard lors de la semaine de relâche, soit du 1 au 5 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Angie Gendron

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal ne proposera aucune contribution monétaire lors de la semaine de relâche 2021 ;

QUE tous les frais soient déboursés par le parent lors de l'inscription à la semaine de relâche scolaire 2021, soient au le Centre de plein Air l'Estacade de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ou le parc Régional St-Bernard de Lacolle.

ADOPTÉE

11 **CORRESPONDANCE**

12 **VARIA**

13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 9 février 2021

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier